



DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

ville de  
frouard

DECISION N° 2023/45

---

**OBJET : ASSOCIATION « ACCES CULTURE » – SPECTACLE « IL VA OU LE BLANC DE LA NEIGE QUAND ELLE FOND ? » EN LANGUE DES SIGNES FRANCAISE**

---

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de l'association « Accès Culture », située au 16 rue beautreillis - 75004 Paris,

Vu la prestation demandée, relative à l'adaptation et à la représentation du spectacle « Il va où le blanc de la neige quand elle fond ? », en langue des signes française, le 23 septembre 2023,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 1.345,60 €,

**DECIDE**

Article 1

de signer le devis de l'association « Accès Culture », nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313 du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023

  
Le Maire,  
Pascal BARTOSIK